

ARRETE N° 2025-131
Permission de voirie rue de la Condamine

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 15 juillet 2025, par laquelle l'entreprise CAVAILLES FILS, représentée Monsieur David CAVAILLES, 27 avenue de Servian – 34290 COULOBRES, sollicite une autorisation d'installer un échafaudage en façade du bien situé 68 Cami de Pézenas, côté rue de la Condamine, afin de permettre le déroulement des travaux de réparation sur toiture zinguerie,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le permissionnaire est autorisé à installer un échafaudage en façade du bien situé 68 Cami de Pézenas, côté rue de la Condamine, à partir du partir du lundi 21 juillet 2025 pour une durée de 11 jours. L'empiètement sur chaussée sera de 0,25 m de largeur et 3 m de longueur.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 16/07/2025

Publication sur le site internet de la commune le 16/07/2025

Puissalicon le 16/07/2025

Michel FARENC
Maire

